

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014

**Présents :** Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, L. PITTNER, C. BOUVARD, E. COUTURIER, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Luc PITTNER

*Le compte rendu de la séance du 30 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.*

### **PROJET DE CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (R.P.I.) :**

Madame le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de constituer, pour la rentrée scolaire 2015, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) entre les communes de Belmont-Luthézieu, Champagne-en-Valromey, Lompnieu, Sutrieu et Vieu-en-Valromey, afin de garantir la présence des élèves sur le territoire de la Communauté de Communes du Valromey (C.C.V.).

Elle précise que ce R.P.I., de type concentré (tous les niveaux d'enseignement regroupés sur un même site), sera situé à l'école Louis Douillet de Champagne-en-Valromey et qu'une convention, précisant les conditions de fonctionnement et de financement, doit être conclue entre les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité (15 voix pour), un avis favorable à la création d'un R.P.I. entre les communes précitées à compter de la rentrée scolaire 2015 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **PROJET D'IMPLANTATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE :**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'implantation d'un radar pédagogique solaire, sur la route départementale n° 8, dans la traversée du hameau de Samonod. Plusieurs devis ayant été sollicités, celui de l'entreprise ELAN.CITE est retenu pour un montant hors taxes de 2 373,64 €.

Madame le Maire précise que l'acquisition de cet appareil se fera en commun avec la commune de Vieu-en-Valromey qui participera financièrement à cet achat à raison de 50 %.

### **PROJET D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE LUTHEZIEU ET TRAVAUX DE REPRISES DES CONCESSIONS FUNERAIRES :**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un dossier sera déposé en Préfecture, dans le cadre d'une demande de subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (D.E.T.R) pour les travaux suivants dont le montant hors taxes approximatif est de 25 000 € :

- **Cimetière de Belmont :**
  - Reprise des concessions funéraires conformément à la procédure de reprise effectuée ;
  - Fourniture et pose d'un caveau 2 places pour ossuaire et dépositoire et d'un ensemble funéraire
- **Cimetière de Luthézieu :**
  - Reprise des concessions funéraires conformément à la procédure de reprise effectuée
  - Aménagement par une mise en place de barrières, de grillage, d'un portail et de végétaux.

Toutefois, en ce qui concerne le projet d'aménagement du cimetière de Luthézieu, celui-ci sera soumis à l'appréciation de l'architecte des Bâtiments de France.

En ce qui concerne les travaux de reprises de concessions, il est décidé que ceux-ci s'étaleront sur 2 ou 3 exercices.

### **DEVIS ARCHIVES COMMUNALES :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le devis présenté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une prestation relative à une intervention de l'archiviste itinérant. Ce devis s'élève à la somme T.T.C. de 5 250 € correspondant à 19 jours de tri et classement, 1 jour d'éliminations réglementaires et 1 jour de conditionnement, étiquetage, rédaction du répertoire et de l'index. A noter que le coût de cette prestation pourra être réduit si une aide de la Mairie peut être apportée. En outre, ces travaux pourront bénéficier d'une subvention attribuée par le Conseil Général de l'Ain (taux de 45%). Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet, approuve le devis présenté et autorise le Maire à conclure la convention correspondante. Une délibération sera prise en ce sens.

### **PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (A.F.P.) :**

Emmanuel BLANC fait part à l'assemblée de l'intérêt de créer, sur la commune, une association foncière pastorale (A.F.P.). L'Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un périmètre agro-pastoral et/ou forestier, dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

**Présentation du dispositif :**

L'A.F.P. constitue un cadre adapté pour la valorisation des secteurs difficiles à exploiter, le maintien ou le développement des exploitations en zone difficile. L'A.F.P. permet de lutter contre le morcellement foncier, facilite la sauvegarde et la valorisation du foncier ; les exploitants des terrains dans le périmètre AFP ne s'adressent qu'à un seul interlocuteur foncier. Intérêts pour les propriétaires : pas d'atteinte aux droits de propriété (droits de cueillette, de chasse, d'exploitation du bois non modifiés). Principaux intérêts pour la collectivité : limiter l'embroussaillage, lutter contre la friche, lutter contre le risque d'incendie, préserver les terres agricoles, soutenir ou favoriser les installations agricoles. Pour ce faire, une étude de faisabilité s'étalant sur une année doit être entreprise. A l'issue de celle-ci, le projet sera validé ou abandonné ; la finalisation du projet devant intervenir à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année. A noter que les frais relatifs à la phase d'étude seront cofinancés par le Conseil Général, l'Etat et ou l'Europe, seule une somme de 1 800 € serait à la charge de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions se prononce en faveur de la première phase d'étude.

### **ENQUETE PUBLIQUE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL :**

Madame le Maire expose qu'une enquête publique est actuellement en cours sur le territoire de notre commune et des communes d'Artemare, Béon, Brénaz, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Cressin-Rochefort, Culoz, Flaxieu, Hotonnes, Lavours, Le Grand Abergement, Le Petit Abergement, Lochieu, Lompnieu, Marignieu, Pollieu, Ruffieu, Saint-Champ, Saint Martin de Bavel, Songieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu, Virieu le Petit et Vongnes. Cette enquête a pour objet de valider un programme de gestion du bassin versant du Séran, porté par le Syndicat Mixte du Séran, visant à restaurer et gérer les milieux aquatiques, via la réalisation de nombreux travaux définis en concertation avec les élus du bassin versant et tous les partenaires du Syndicat Mixte du Séran sur le territoire de notre commune et des communes susvisées. Dans le cadre de cette enquête, les services et la Préfecture de l'Ain sollicitent l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier d'enquête publique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur ce dossier qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du premier Contrat de Rivière porté par le Syndicat Mixte du Séran et dans la continuité des actions menées par le syndicat depuis sa création fin novembre 2010.

### **PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'opportunité, afin de réduire la facture d'éclairage public, de faire couper l'éclairage la nuit, entre minuit et 5 h 30 du matin, en profitant du changement des armoires de commandes dont la plupart sont à renouveler.

Après discussion, les avis étant très partagés sur ce point, le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour et 8 contre, de différer ce projet.

### **TRAVAUX 2015 A PREVOIR :**

Parmi les gros travaux à entreprendre en 2015, celui de l'aménagement du lotissement La Muraille (voirie, trottoirs, aménagements paysagers) s'impose. Des devis ont été demandés pour ce projet qui pourrait s'élever à environ 100 000 €.

Il sera prévu de réunir les propriétaires du lotissement afin d'obtenir leurs avis sur ces aménagements.

### **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :**

Madame le Maire informe l'assemblée que deux décisions budgétaires, pour transferts de crédits seront prises pour :

- 1°) Constaté un dégrèvement en faveur des autoentrepreneurs, dont 50 % à la charge de l'Etat et 50 % à la charge de la commune (article 55 de la loi de finances rectificative pour 2013), soit :
  - + 837 € en dépenses de fonctionnement - article 7391178 - dégrèvement contributions
  - - 837 € en dépenses imprévues de fonctionnement - article 022 -
- 2°) Passer les opérations d'ordre dans le cadre d'un échange de terrains au hameau de Glargin, soit :
  - + 100 € en dépenses d'investissement – article 2118 – 041 – autres terrains
  - - 100 € en recettes d'investissement – article 2151 – 041 – réseaux de voirie

### **QUESTIONS DIVERSES :**

. ***Voirie communale*** : Une délibération est prise pour constater une augmentation de la voirie communale suite à la création de la nouvelle voie des Mélines dénommée : « Impasse des Buis ». Madame le Maire précise que la longueur de la voirie communale influe sur le versement des dotations de l'Etat.

. ***Bulletin Municipal*** : Celui-ci paraîtra vers la mi-janvier 2015. Toutefois, les articles à faire passer seront à remettre en Mairie pour lundi 8 Décembre 2014.

. ***Cérémonie des vœux du Maire*** : Celle-ci aura lieu Samedi 10 Janvier 2015 à 18 h 30.

. ***Carrière*** : Il est décidé d'organiser une rencontre avec des membres du collectif opposé au projet de la carrière FAMY. Cette rencontre est fixée au lundi 19 Janvier 2015 à 20 h 30 en Mairie.

. ***Travaux à entreprendre Rue des Chalets*** : Des arbres sont à couper en bordure de cette voie et des lampes sont à mettre en place (lampes stockées dans l'ancienne fruitière de Massignieu).

#### ***Prochaines réunions de la commission citoyenne :***

- Mercredi 3 Décembre 2014 à 20 h 30 sur le thème de l'eau
- Jeudi 11 Décembre à 20 h 30 sur le thème de l'échange de biens entre particuliers
- Mercredi 17 Décembre 2014 à 20 h 30 sur la prise en compte de la qualité de vie.